

Nitsavim Vayelekh

28 Septembre 2024

25 Eloul 5784

1363

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Comment se présenter devant D.ieu à Roch Hachana ?

« Vous vous tenez aujourd'hui, vous tous, devant l'Éternel, votre Dieu. »

(Dévarim 29, 9-10)

Nous lisons cette paracha au mois d'Eloul, quelques jours à peine avant Roch Hachana. Le Zohar explique d'ailleurs que les mots « vous vous tenez aujourd'hui » sont une allusion à Roch Hachana. En ce jour, nous nous présentons en quelque sorte devant le Roi du monde, défilant comme des pièces de bétail. Qui n'aurait pas peur à l'idée que la terre entière est alors jugée, depuis Son trône, par le Souverain suprême, qui décrète le sort de chacun en fonction de sa préparation ?

Le Texte continue : « afin d'entrer dans l'alliance de l'Éternel, ton D.ieu » (Dévarim 29, 11). Chaque Juif est lié au Roi du monde par un lien fort et solide, et lorsqu'il faute et transgresse Sa Torah, il porte atteinte à cette alliance, coupe ce lien. Cependant, s'il regrette ses fautes et se repent complètement, il fait de nouveau partie intégrante de cette alliance et retrouve ce lien très fort avec le Saint béni soit-Il.

Mais il ne faut pas croire que seuls les gros péchés coupent ce lien avec le Créateur, car c'est même le cas de fautes qui nous semblent petites et infimes. Adam Harichon, le premier homme, directement formé par la Main du Créateur, fut créé à Roch Hachana, et nos Sages affirment (Sanhédrin 38b) qu'il éclairait d'un bout du monde à l'autre. Pourtant, le serpent parvint à l'entraîner à la faute, et il transgressa la volonté divine en consommant de l'arbre de la connaissance du Bien et du Mal. Or, du fait de cette faute, nos Sages, de mémoire bénie, l'ont affublé de qualificatifs extrêmement péjoratifs, allant jusqu'à le traiter d'impie et de renégat.

« Où es-tu ? » va lui demander le Créateur Lui-même, soulignant la chute vertigineuse du premier homme, et la gravité de la faute : aussi légère puisse-t-elle nous paraître, elle éloigne énormément l'homme du Créateur et porte atteinte à l'alliance qui nous unit à Lui. C'est pourquoi Il nous engage à nous repentir et à retrouver ainsi ce lien avec Lui.

Il convient d'ajouter ici une autre précision : si nous nous tenons tous devant D.ieu, le jour du jugement, on peut se présenter de différentes

manières. Il y a celui qui se tient devant Lui sans aucune préparation préalable, couvert des souillures de ses fautes, dont il ne s'est pas lavé et désinfecté. Mais il y a aussi celui qui se tient devant le Roi du monde, propre et impeccable, s'étant efforcé pendant le mois d'Eloul d'analyser et de rectifier ses actes, de redresser la barre et de revenir vers le Créateur. Un tel homme se tiendra bien droit à Roch Hachana, certain que dans la bonté divine, il sortira acquitté de son jugement, étant donné qu'il a fait son maximum pour rentrer dans l'alliance de D.ieu et renforcer le lien avec Lui.

Et comment l'homme peut-il obtenir ce mérite ? Seulement avec la Torah de vérité, les mitsvot et les bonnes actions qu'il a à son actif : en effet, le fait de se consacrer à la Torah crée le défenseur le meilleur pour le jour du jugement – et c'est ce que sous-entend le verset, à travers l'expression « vous vous tenez », où le pronom « vous », en hébreu « atem », est composé des mêmes lettres que le mot émeth (vérité), qui renvoie clairement à la Torah. Si l'homme se présente lors de son jugement armé de la Torah dont il suit la voie, il a la garantie d'être acquitté et inscrit pour une vie bonne et la paix.

Et s'il a le mérite d'être « comme un arbre planté auprès des cours d'eau » – les cours d'eau de la Torah –, tous les vents qui souffleraient sur cet arbre ne pourraient le faire tomber de la voie de la Torah et des mitsvot. À l'instar des longs roseaux qui poussent au bord de la mer et que tous les vents du monde ne pourraient faire plier même en s'attaquant à eux de toutes parts. Pourquoi ? Car leurs racines jouissent d'une abondance d'eau. De même, l'homme qui est profondément ancré dans les eaux de la Torah est vraiment protégé et vacciné contre le mauvais penchant, et même si nombre des épreuves de la vie lui tombaient dessus, avec l'aide du Ciel, il parviendrait à les surmonter.

Puissions-nous mériter de nous tenir, le jour du jugement, avec un grand renfort et les défenseurs créés par la Torah, nos mitsvot et bonnes actions, et avec l'aide de D.ieu, nous serons inscrits et scellés immédiatement dans le livre de la vie et de la paix, Amen !



	All.	Fin	R. Tam
Paris	19h19	20h22	21h09
Lyon	19h09	20h10	20h54
Marseille	19h08	20h07	20h49
Tel Aviv	18h10	19h06	19h42
Jérusalem	17h53	19h05	19h45

Paris * Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem * Pnineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 28 Eloul, Rabbi Its'hak Akrish

Le 29 Eloul, Rabbi Chlomo Amarilio

Le 1er Tichri (Roch Hachana), Rabbi Yehouda Ayache

Le 2 Tichri, Rabbi David Rappaport

Le 3 Tichri, Rabbi Yossef Vital

Le 4 Tichri, Rabbi Avraham ben Ye'hie

Le 5 Tichri, Rabbi Baroukh Chalom Halévi Ashlag



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

J'ai donné pour Rabbi 'Haïm Pinto, je n'ai pas peur !

Voici le récit que nous fit un généreux donateur, au cours d'une hilloula de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal : sur son bilan annuel figuraient, outre les recettes et les dépenses de son affaire, d'importantes sommes données à des institutions de Torah, dons déductibles d'impôt.

Après avoir examiné les reçus joints au dossier, les inspecteurs du fisc conclurent à une fraude, et refusèrent de déduire ces sommes des impôts qu'il devait payer. De ce fait, il fut condamné à verser au Trésor public une amende colossale de 2 millions de dollars.

Pourtant, loin de se décourager, il fit alors un nouveau don de 50.000 dollars à nos institutions. Mais une fois de plus, lorsqu'il envoya le reçu au Trésor public, il se heurta à la suspicion du fisc, qui alla jusqu'à lui envoyer un inspecteur chargé de le mettre en garde contre le blanchiment d'argent.

Sans se laisser intimider, il répondit à cet homme très durement. Tous les reçus qui leur avaient été envoyés étaient authentiques, et avaient été délivrés en échange de dons bien réels. « Disparaissez de ma vue ! » conclut-il sans mâcher ses mots.

L'inspecteur porta plainte pour outrage à un agent des services publics. La police ne tarda pas à venir l'arrêter. Mais notre donateur ne perdit pas confiance et leur parla sur le même ton qu'à l'inspecteur du fisc. « J'ai fait des dons aux institutions de Torah de Rabbi 'Haïm Pinto ainsi qu'à d'autres institutions similaires, leur cria-t-il, et c'est pourquoi je n'ai peur de rien ! Partez d'ici tout de suite ! »

Face à une telle détermination, les officiers changèrent de ton et quittèrent notre ami le plus amicalement du monde. Une heure après, ils téléphonèrent pour l'informer du fait qu'ils voulaient arriver à un compromis : au lieu des 2 millions d'impôts, ils ne réclamaient plus que 10.000 dollars ! Ils ajoutèrent en outre qu'une lettre d'excuse allait lui être envoyée, pour l'avoir incommodé.

Du fait que tous ces dons avaient été versés aux institutions de Torah au nom de Rabbi 'Haïm Pinto, cet homme n'avait pas ressenti la moindre peur face aux agents du fisc et de la police, certain que le Tsadik lui viendrait en aide.

Et effectivement, au lieu d'être arrêté et sanctionné, il jouit d'une protection miraculeuse, si bien qu'il ne dut payer au Trésor public qu'une somme dérisoire par rapport à celle qu'on lui avait réclamée au début.



Paroles de Tsaddikim

Qu'est-ce que tu as pris sur toi ?

Lorsqu'un homme prend de bonnes résolutions en cette période, il prouve sa volonté d'améliorer ses actes et le Saint béni soit-Il dans Sa bonté le juge en fonction de sa situation présente.

L'homme doit certes faire tous les efforts pour que ses résolutions tiennent tout au long de l'année, mais même si elles ne tiennent que peu de temps après Yom Kippour, par exemple s'il s'engage à ne pas dire de lachone hara après Kippour, ne serait-ce qu'une demi-heure, cela est déjà une grande chose, car le mauvais penchant se renforce chaque jour, cherchant à tuer l'homme, et nous n'avons pas la force de le vaincre. C'est pourquoi chaque effort investi pour le surmonter a de l'importance aux yeux du Créateur. Si l'on demande comment il est possible de maintenir cet élan d'élévation une fois les Jours redoutables passés, Maran a répondu : « Si l'on pouvait conserver le sentiment que "je fixe constamment mes regards sur l'Éternel", tout irait bien. »

Le saint Tséma'h Tsédek, que son mérite nous protège, disait qu'une bonne résolution prise en ces jours redoutables est « un nouvel habit, pour un être nouveau, pour la nouvelle année ». Rabbi Eliahou Lopian (Lev Eliahou, partie sur la téchouva, p. 341) expliquait en ce sens les paroles de la Michna : « Rabbi Eliezer ben Yaakov disait : celui qui accomplit une mitsva s'acquiert un défenseur. » (Avot 4, 1) D'après le Rav Lopian, la précision « celui qui accomplit une mitsva », donnée au présent et non au passé, qui plus est au singulier, nous apprend qu'il ne s'agit pas de celui qui accomplit ponctuellement une mitsva, mais de celui qui s'engage à en accomplir une de manière fixe. Dans ce cas, il s'acquiert un défenseur pour le jour du jugement.

Le célèbre Rav Elimélekh Bidermann chelita a raconté l'histoire d'un Avrek qui connaît depuis sa jeunesse, lequel souffrait depuis des années du fait d'un tympan percé. La douleur était intense, encore renforcée par le fait qu'il ne pouvait se tremper dans un mikvé – il est en effet interdit de mouiller l'oreille en pareil cas. Le jour de Hochana Raba, il y a quelques années (en 5775), il se rendit chez un Rav qui lui affirma qu'il était temps qu'il se fasse opérer. Des spécialistes du monde médical lui obtinrent en un temps record une date pour l'opération. Et c'est là qu'arriva un miracle exceptionnel : lorsque le spécialiste l'examina avant l'intervention, il constata que tout était rentré dans l'ordre : ses tympanes étaient parfaitement intacts !

Cette guérison prodigieuse laissa pantois tous ceux qui connaissaient cet Avrek. Il avait souffert tant d'années... La perplexité générale dura jusqu'au moment où notre ami se souvint qu'au dernier Roch Hachana, il avait pris sur lui de ne pas parler pendant la prière. Apparemment, conclut le Rav Bidermann, pour avoir résolu de fermer sa bouche, le trou qu'il avait au tympan s'était refermé...



DE LA HAFTARA

« Je veux me réjouir pleinement en l'Éternel que mon âme se délecte en mon D.ieu ! » (Yéchayahou 61, 10 et suivants)

Il s'agit de la septième haftara lue pendant les sept Chabbatot de consolation, à partir du Chabbat qui suit le 9 Av.

CHEMIRAT HALACHONE

Pas de différence

Concernant l'interdit du colportage, il n'existe aucune différence entre le fait de rapporter à l'oral ou par écrit ce qu'Untel a fait ou dit sur notre interlocuteur. De même, cela ne fait pas de différence si l'on rapporte qu'Untel l'a critiqué ou bien qu'il a décrié sa marchandise, car dans tous les cas, on instille en son cœur la haine.



PERLES SUR LA PARACHA

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



L'étincelle inextinguible

« Tes proscrits, fussent-ils à l'extrémité des cieux, l'Éternel, ton Dieu, te rappellerait de là, et là même Il irait te reprendre. » (Dévarim 30, 4)

L'enseignement suivant est rapporté au nom du Baal Chem Tov, de mémoire bénie, dans l'ouvrage Sia'h Yaakov Yossef : même à l'heure où un homme d'Israël faute de quelque façon que ce soit, au fond de son cœur vibre une petite étincelle de crainte du Ciel. Et même s'il était entraîné jusqu'à l'extrémité des cieux, si au fond il a une pointe de crainte du Ciel, de là Hachem le rappellera et de là Il ira le reprendre. Cette pensée finira par le sauver et l'amènera à la téchouva.

Souviens-Toi de nous pour la vie spirituelle

« Et l'Éternel, ton Dieu, circoncirca ton cœur et celui de ta postérité, pour que tu aimes l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme, en faveur de ta vie. » (Dévarim 30, 6)

Le Or Ha'haïm explique que les mots « en faveur de ta vie » concernent la vie en ce monde, car l'homme n'a pas de raison d'être, de but réel dans la vie, sans l'accomplissement des mitzvot et l'attachement à D.ieu. Et s'il n'accomplit pas les mitzvot et n'étudie pas la Torah, il n'est pas appelé vivant, car les impies, de leur vivant, sont appelés morts.

C'est pourquoi, pendant la période de repentir, nous ajoutons dans notre prière la demande suivante : « Souviens-Toi de nous pour la vie, Roi qui désire la vie, et inscris-nous dans le livre de la vie, en faveur de Toi, D.ieu vivant. » Nous demandons en fait l'existence spirituelle, une existence que le Saint béni soit-Il désire, à travers les mitzvot et les bonnes actions visant à procurer de la satisfaction au Saint béni soit-Il.

Le repentir, vecteur de bénédictions

« (...) que tu reviennes à l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme. » (Dévarim 30, 10)

Concernant les voies de la téchouva, il est rapporté dans le Zohar (A'haré Mot 69, 2), au nom de Rabbi Its'hak, que lorsque l'homme se repent devant le Roi suprême et prie du fond du cœur, il applique le verset « des profondeurs de l'abîme je T'invoque, Éternel ».

Rabbi Aba disait : « des profondeurs de l'abîme je T'invoque, Éternel », c'est un endroit mis en réserve là-Haut, correspondant à la profondeur de l'abîme dont sont issus les fleuves et sources dans toutes les directions. Cette profondeur de l'abîme est appelée téchouva. Celui qui veut se repentir et se purifier de ses fautes doit appeler le Saint béni soit-Il dans cette profondeur. Tel est le sens du verset « des profondeurs de l'abîme je T'invoque, Éternel ».

Autrement dit, au moment où l'homme faute devant son Créateur, il apporte son sacrifice sur l'autel, et le Cohen fait expiation pour lui et récite sa prière en sa faveur. À ce moment, la Miséricorde se réveille et les sentences rigoureuses se radoucissent dans les sources qui entrent et sortent. Tous les luminaires sont bénis d'un coup, et l'homme est purifié de sa faute.

Rien de caché devant tes yeux

« Vous vous tenez aujourd'hui, vous tous, devant l'Éternel, votre Dieu : vos chefs de tribus, vos anciens, vos préposés, chaque citoyen d'Israël (...) »

En pèlerinage sur la tombe de Rabbi Baroukh de Medzibuz, le petit-fils du Baal Chem Tov, de mémoire bénie, j'ai consulté son livre saint, dans lequel il demande pourquoi, si la Torah inclut tout le monde en précisant « vous tous », il est ensuite détaillé : « vos chefs de tribus, vos anciens ».

La Guémara (Roch Hachana 18a) affirme qu'en ce jour du Nouvel An, tous les êtres vivants défilent comme un cheptel devant son propriétaire, qui les fait passer par une ouverture étroite, afin de prélever systématiquement la dixième bête, à titre de maasser (dîme). Telle est l'explication de Rachi, et Rava bar bar 'Hana ajoute au nom de Rabbi Yo'hanan, que toutes sont examinées en un seul regard.

À Roch Hachana, nous nous tenons « tous » devant le Roi du monde pour être jugés. Mais attention : ne croyez pas qu'il ne s'agit que d'un jugement général, et c'est pourquoi la Torah détaille ensuite : « vos chefs de tribus, vos anciens, vos préposés, chaque citoyen d'Israël ». Car chacun est jugé de manière précise sur le moindre geste, connu ou caché des autres. C'est ce qui explique le passage, dans le verset, du plan collectif au plan individuel.

Autre message important de nos Sages : quand neuf bêtes passent par une ouverture étroite, pour consacrer la dixième, on la peint en rouge ; cela évite toute confusion. Pourtant, l'innocente brebis continue à s'ébattre avec ses comparses comme si de rien n'était, ignorant qu'elle va bientôt être abattue.

Il en va de même, toutes proportions gardées, pour nous, le jour de Roch Hachana : le Créateur décrète alors qui vivra, ainsi que la dose de contrariété et de souffrances que connaîtra chacun. Pourtant, il se peut qu'un homme ait en quelque sorte été « marqué » en rouge à son insu, et qu'il poursuive la routine de son existence avec insouciance...

Puisse l'Éternel nous accorder le mérite de nous repentir totalement afin de nous présenter devant Lui le jour du jugement, lavés de toute faute, et d'être inscrits et scellés immédiatement dans le livre de la vie, Amen !



Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de notre peuple, à la mémoire de

la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie

«*Nombreuses sont les femmes qui se sont montrées vertueuses, mais tu les surpasses toutes !*»

Cette sentence a, à juste titre, été très largement évoquée dans les éloges prononcés sur la Rabbanite Mazal Pinto, qu'elle repose en paix. Elle a eu le mérite de voir une magnifique descendance poursuivant la voie de l'éducation donnée à ses enfants, sachant que tous ses fils se consacrent dans une sainteté remarquable à la Torah et, de manière plus générale, soutiennent le monde à travers ses trois piliers essentiels, à savoir la Torah, le Service divin et la bienfaisance.

Dans sa grande sagesse, elle a dirigé le gouvernail de l'éducation de ses enfants, alors qu'elle assumait la gestion de son foyer seule – son époux, le Tsadik Rabbi Moché Aharon, puisse son mérite nous protéger, consacra toute sa vie au Service du Créateur et à l'étude intensive de la Torah, et resta reclus chez lui pendant quarante ans à cet effet.

Une lettre... à D.ieu

Un des chidoukhim les plus exceptionnels de notre époque fut incontestablement celui qui aboutit au mariage de Rabbi Its'hak Ye'hiel Davidovitch zatsal, machguia'h de la Yéchiva de Minsk, avec la Rabbanite Sheina Miriam, qu'elle repose en paix, qui était de six ans son aînée.

Tout a commencé dans la ville de Mir, à la frontière entre la Pologne et la Lituanie, où vivait une jeune fille orpheline depuis son jeune âge. La jeune fille était restée célibataire, quand toutes ses amies étaient déjà mariées. Les difficultés pour trouver un chidoukh provenaient de son aspiration à épouser un homme qui consacre toute sa vie à l'étude de la Torah. Pour avoir ce mérite, elle avait besoin d'un soutien financier venant de sa famille, mais étant privée de père, ce rêve semblait irréalisable.

Elle travaillait comme bibliothécaire et tentait d'économiser la majorité de son salaire pour cet objectif suprême : épouser un jeune homme craignant D.ieu.

Un jour, elle était assise à la bibliothèque en train de réfléchir à sa situation, quand elle décida d'écrire une lettre du fond du cœur à la seule personne qui pourrait l'aider : son Père céleste. Sur une feuille de papier posée devant elle, elle inscrivit toutes les prières qu'elle avait l'habitude de prononcer ces dernières années. Elle décrivit de nouveau le mari idéal qu'elle recherchait avec tant de constance : plongé dans l'étude, ayant bon caractère, et qui ne verrait pas sa pauvreté comme un défaut. Elle conclut sa missive par les mots : « C'est Toi, Hachem, qui accordes la subsistance aux pauvres et relève les humbles ; Tu pourras certainement répondre à mes prières. Je compte sur Toi à chaque instant. Ta fille dévouée, Sheina Miriam. »

Elle introduisit cette feuille dans une enveloppe, sur laquelle elle inscrivit : « A mon Père céleste ». Elle se dirigea vers le jardin qui se trouvait en dehors de la ville et à la première bourrasque, elle ouvrit la main et lâcha la lettre, qui disparut rapidement de sa vue au gré des caprices du vent. Puis elle rentra chez elle, pleine d'une foi candide et de la certitude qu'elle allait être exaucée.

Quelques jours après l'« expédition » de ce courrier, l'un des élèves de la célèbre Yéchiva de Mir sortit prier en plein air, quand son regard tomba sur une enveloppe accrochée à des buissons. Il se plia pour la ramasser, afin d'accomplir la mitsva de restituer un objet perdu. Or, quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il lut l'adresse du destinataire : « A mon Père céleste ». Ne pouvant résister à la curiosité, il décacheta la missive et lut à plusieurs reprises les lignes inscrites par la jeune fille quelques jours plus tôt. Il fut saisi d'émotion devant la douleur et la sincérité qui y transparaissaient.

À son retour au beth hamidrach, il alla consulter le Roch Yéchiva, qui était à l'époque le Rav de Mir, le Gaon Rav Eliahou Baroukh Kamaï zatsal. Après une courte conversation avec lui, le jeune homme se déclara prêt à épouser l'auteur de la lettre.

Renseignements furent pris, et peu de temps après, le mariage fut conclu. « Malgré toutes les propositions honorables de mariage qui m'étaient proposées d'un peu partout, confia-t-il à son épouse, avec ta émouna et ta pureté, tu les surpassais toutes. » Et ce bien que la jeune femme eût six ans de plus que lui !

Les années passèrent, et comme Sheina Miriam l'avait espéré, son mari, Rabbi Its'hak Ye'hiel Davidovitch s'éleva sans cesse, atteignant de très hauts niveaux en Torah et en crainte du Ciel. Il devint par la suite machguia'h (directeur spirituel) de la Yéchiva de Minsk, et le Maître des plus grands Rabbanim de la génération précédente.

Comme le disait le plus sage des hommes, « nombreuses sont les femmes qui se sont montrées vertueuses, mais tu les surpasses toutes ! »

